

Gembloux 14 décembre 2007
Table ronde
Risques d'érosion

Didier Vieuxtemps
Fédération Wallonne de
l'Agriculture

Inondation

- Impact des inondations sur le travail du sol, des semis, récoltes et donc sur les rendements des cultures et du revenu final de la culture. Pertes économiques

Acteurs de la ruralité

- Approche par bassin versant avec les acteurs de la ruralité dont les agriculteurs
- Présence des agriculteurs dans les contrats de rivière
- Ouverture au dialogue

Aménagement du territoire

- Aménagement du territoire: éviter de localiser des habitations dans des zones à risque d'inondation ou de coulées de boue

Actions agricoles

- Programme agri-environnemental: 32000 ha de couverture du sol, bandes aménagées anti-érosives.
- Conditionnalité: obligation d'installer une bande enherbée de 6 mètres en cas de culture sarclée et pente de 10%
- Obligation d'avoir 75% de couverture de sol en zone vulnérable (PGDA)
- Augmenter le taux d'humus des sols

Actions (suite)

- Encourager les plantations de haies, alignements d'arbres: nouvel arrêté plantation 2008